Case
F
39
.328
no. 27

ARREST
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

*Qui caſſe une Sentence rendue le 3 avril 1767, au Siége de la Table de marbre à Paris, portant homologation d'un prétendu règlement, concernant une entrepriſe annoncée ſous le titre d'*Aſſociation de commerce maritime.

Du 7 Février 1768.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'État.

SUR ce qui a été repréſenté au Roi, qu'il a été rendu le 3 avril 1767, en l'Amirauté de France au ſiége de la Table de marbre à Paris, une ſentence portant homologation d'un prétendu règlement, concernant une entrepriſe qui y eſt dénommée, *Aſſociation de commerce maritime*, ou *Compagnie pour la traite des Nègres, le commerce de l'Amérique & la*

pêche : Que ce règlement, compoſé de ſoixante-deux articles, ainſi revêtu d'une eſpèce de forme qui pourroit paroître juridique, ſembleroit indiquer que la prétendue aſſociation ou compagnie dont il eſt queſtion, ſeroit autoriſée & approuvée; engager ſur ce fondement quelques particuliers peu verſés à ce genre de commerce, à s'y intéreſſer ſans connoiſſance de l'objet, & ſur l'expoſé vague d'un plan peu refléchi: Sa Majeſté auroit cru néceſſaire d'y pourvoir. Ouï le rapport; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a caſſé & caſſe ladite ſentence, enſemble ledit règlement de la prétendue entrepriſe, annoncée ſous le titre d'*aſſociation de commerce maritime*, ou *compagnie pour la traite des Nègres, le commerce de l'Amérique & la pêche.* Fait défenſes à L. Duverger & compagnie, de faire de pareils règlemens à l'avenir, ſans y être autoriſés ſpécialement; ordonne que le préſent arrêt ſera imprimé & affiché par-tout où beſoin ſera: Enjoint au ſieur Lieutenant général de police, de tenir la main à ſon exécution. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le ſept février mil ſept cent ſoixante-huit.

Signé CHOISEUL DUC DE PRASLIN.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1768.

67 2088